

**48-2023-10**

## AIL INCIVILITES

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « AIL INCIVILITES » dont la finalité est le recensement et la gestion des actes d'incivilité commis par un tiers à l'encontre des salariés de la MSA du Languedoc. Il permet également d'effectuer des rapports et un suivi statistique dans le cadre de la prévention des RPS.

Le traitement a pour objectifs :

- D'améliorer la gestion des incidents (signalement et enregistrement des actes d'incivilité dans l'outil, prise en charge et accompagnement des victimes, mesures à l'encontre de l'agresseur, etc.)
- De déterminer la graduation des actions à prendre selon la gravité de l'acte
- De suivre le précontentieux (dans ce cas, uniquement les dates sont renseignées)
- De réaliser un suivi statistique dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux. Dans ce cadre, aucune donnée personnelle ne sera traitée (anonymisation des statistiques)
- De suivre l'évolution du nombre et des types d'incidents sur l'ensemble du territoire
- De prendre toute mesure pour prévenir les actes d'incivilités et d'agression.

Aucune mention relative aux infractions, condamnations et mesures de sûreté n'est portée dans l'applicatif informatique (AIL Incivilités) et dans la fiche de suivi RH.

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc est soumise.

Les informations traitées sont les suivantes :

- Données d'identification
- Vie professionnelle

Les durées de conservation des données par la Mutualité Sociale Agricole dépend de quelques critères essentiels. S'agissant des données relatives aux incivilités pour lesquelles la MSA du Languedoc n'a pas engagé de poursuites, deux cas sont distingués :

- pour les cas caractérisés comme de gravité moindre, la durée de conservation des données à caractère personnel est de 2 ans ;
- pour les cas caractérisés comme de gravité importante, la durée de conservation des données à caractère personnel est de 5 ans.

Dans le cas où la MSA du Languedoc a engagé des poursuites, les données relatives aux incivilités sont conservées jusqu'à l'épuisement des voies de recours.

En cas de dommage corporel, les données sont conservées 10 ans (art.2226 Code Civil- prescription civile).

L'accès aux informations est réservé aux :

Service(s) interne(s) MSA :

- L'encadrement du salarié victime d'incivilité
- La Direction
- Les agents habilités du service RH (référents)
- Les agents habilités du service SST (référents)
- L'encadrement du service Recouvrement en cas de dépôt de plainte
- Le CSSCT et la CCMSA pour les rapports statistiques anonymisés.

Destinataires externes :

- Officier de police judiciaire en cas de dépôt de plainte
- Procureur en cas de signalement
- Assureur de la MSA
- Avocat en cas de poursuite pénale

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation des données qui vous concernent. Compte tenu du motif obligatoire que revêt ce traitement, les droits d'opposition et à la portabilité ne s'appliquent pas. Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée à la Directrice Générale de la MSA LANGUEDOC ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\) \\_ 3, Place de Fontenoy TSA \\_ 80715 \\_ 75334 PARIS CEDEX07](#)